



Appel à projets : "Histoire de bahuts"

publié le 28/10/2019

Descriptif :

Appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine ouvert aux lycées et EREA. Candidatures à déposer jusqu'au 22 novembre 2019.

Patrimoine et Parcours éducatifs

Sommaire :

- Objectifs et démarche
 - Candidater
-

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec le Rectorat, reconduit son appel à projets intitulé « **Histoire de bahuts** » pour l'année scolaire 2019-2020 afin de permettre à 10 établissements de l'académie de Poitiers de valoriser **leurs patrimoines**.

● Objectifs et démarche

Cette opération vise à développer une **approche pluridisciplinaire, voire transversale, autour du patrimoine liant ainsi les arts et la citoyenneté**. C'est une occasion pour engager les élèves dans un projet et une **démarche d'investigation**, au travers de la découverte de l'histoire et du patrimoine de leur établissement.

Cet appel à projets vise à encourager et mettre des moyens à disposition pour lancer des projets de découverte du patrimoine des établissements scolaires et d'une activité de création artistique ; ces projets s'inscrivent pleinement dans le cadre des Parcours éducatifs de l'élève (PEAC, citoyen, avenir) dans ces établissements.

○ Objectifs pédagogiques

- ▶ Pédagogie active : démarche d'investigation, de recherches, de projets.
- ▶ Thématique propre à l'établissement en lien avec l'histoire, l'architecture, les collections du lycée.
- ▶ Éducation au patrimoine, éducation artistique et culturelle, au service de valeurs humanistes et républicaines.
- ▶ Contribution aux parcours éducatifs : citoyen, d'éducation artistique et culturelle, avenir...

 [Appel à projets : Histoire de bahuts](#) (PDF de 250.9 ko)
Année 2019-2020

Les établissements retenus dans le cadre du dispositif pourront bénéficier d'une subvention de la Région afin d'organiser des ateliers animés par des intervenant.e.s. Ces ateliers auront trois objectifs principaux et se produiront en trois temps :

- engager les apprenant.e.s dans une démarche de découverte de l'histoire et du patrimoine de leur établissement
- mettre en place un atelier de création artistique en lien avec l'élément de l'histoire et du patrimoine choisi
- élaborer le contenu et le parcours d'une visite guidée permettant de présenter, lors des Journées Européennes du Patrimoine 2020, l'établissement et les productions artistiques.

● Candidater

Afin de laisser la possibilité à tous les établissements de proposer un projet en fonction de leurs spécificités, l'appel à projets est volontairement **pluridisciplinaire**, pouvant **s'ouvrir à des thématiques variées : art, histoire,**

patrimoine, bâti, mobilier, paysager ou immatériel...

○ Les thèmes possibles

Les thèmes possibles sont volontairement larges afin de permettre à tous les établissements de s'engager dans cette démarche, en fonction de leur patrimoine bâti et mobilier, de la spécificité de leurs enseignements et savoir-faire ou des actions artistiques menées dans l'établissement.

- Art : histoire de l'art, oeuvres anciennes et contemporaines (1% artistique...)
- Patrimoine : patrimoine architectural, paysager et mobilier (collections, objets scientifiques, machines, matériel pédagogique...), patrimoine immatériel (mémoires, savoir-faire liés aux enseignements spécifiques de l'établissement...)
- Histoire : histoire de l'établissement (construction, évolutions, mémoires...), histoire du site avant le lycée, histoire en lien avec le territoire ou le quartier.

○ Candidater

 [Fiche de candidature à l'appel à projets : Histoire de bahuts](#) (Word de 14.8 ko)
2019-2020

Les établissements candidats doivent soumettre leur projet, avec leurs souhaits et la thématique envisagée, pour le **22 novembre 2019** auprès de Yann Ourry par voie électronique.

○ Contact

Yann OURRY
Service Patrimoine et Inventaire
Région Nouvelle-Aquitaine – Site de Poitiers
05 49 36 30 63
yann.ourry@nouvelle-aquitaine.fr



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.